

245886



Le 8 SEP. 2004

Dépôt N° 2001 B316

A.D.S OUEST
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 80 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43, Square de la Mettrie 35000 RENNES
434 892 329 R.C.S. RENNES

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 30 JUILLET 2004

L'an deux mil quatre et le trente juillet à 9 heures,

les associés de la société par actions simplifiée A.D.S OUEST au capital social de 80 000 euros divisé en 80 000 actions de un (1) Euro se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social sur convocation du Président de la société faite conformément aux stipulations des statuts.

Sont présents :

- BLOT Laurence
- PETTON J. Philippe -
- GILBERT Gérard
- La société AMMI DSI SARL

Sont représentés :

-
-
-
-

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Mademoiselle Laurence BLOT préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La Société AMYOT EXCO GRANT THORNTON CENTRE représentée par Monsieur Gilbert LE PIRONNEC, Commissaire aux comptes, est ~~absente et~~ excusée.....

« JPI

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent ~~80000~~ actions sur les 80 000 actions émises par la Société et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation recommandée des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision de dissolution anticipée de la société
- Prise d'acte de la démission de ses fonctions de Directeur Général par Mr Jean-Philippe PETTON
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président, ayant rappelé que les comptes annuels :

- au 31 décembre 2002 faisaient ressortir des capitaux propres d'un montant de (-) 25 969.81 €
- au 31 décembre 2003 faisaient ressortir des capitaux propres d'un montant de (-) 81 579.59 €

pour un capital social de 80 000 € décide la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution, mise aux voix recueillant

- voix pour
- ... ~~80000~~ voix contre

est

rejetée

a JCO

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de ses fonctions de Directeur Général par Mr Jean-Philippe PETTON notifiée par écrit de ce dernier le 22 juin 2004.

Cette résolution, mise aux voix, est *adoptée à l'unanimité*

TROISIEME RESOLUTION

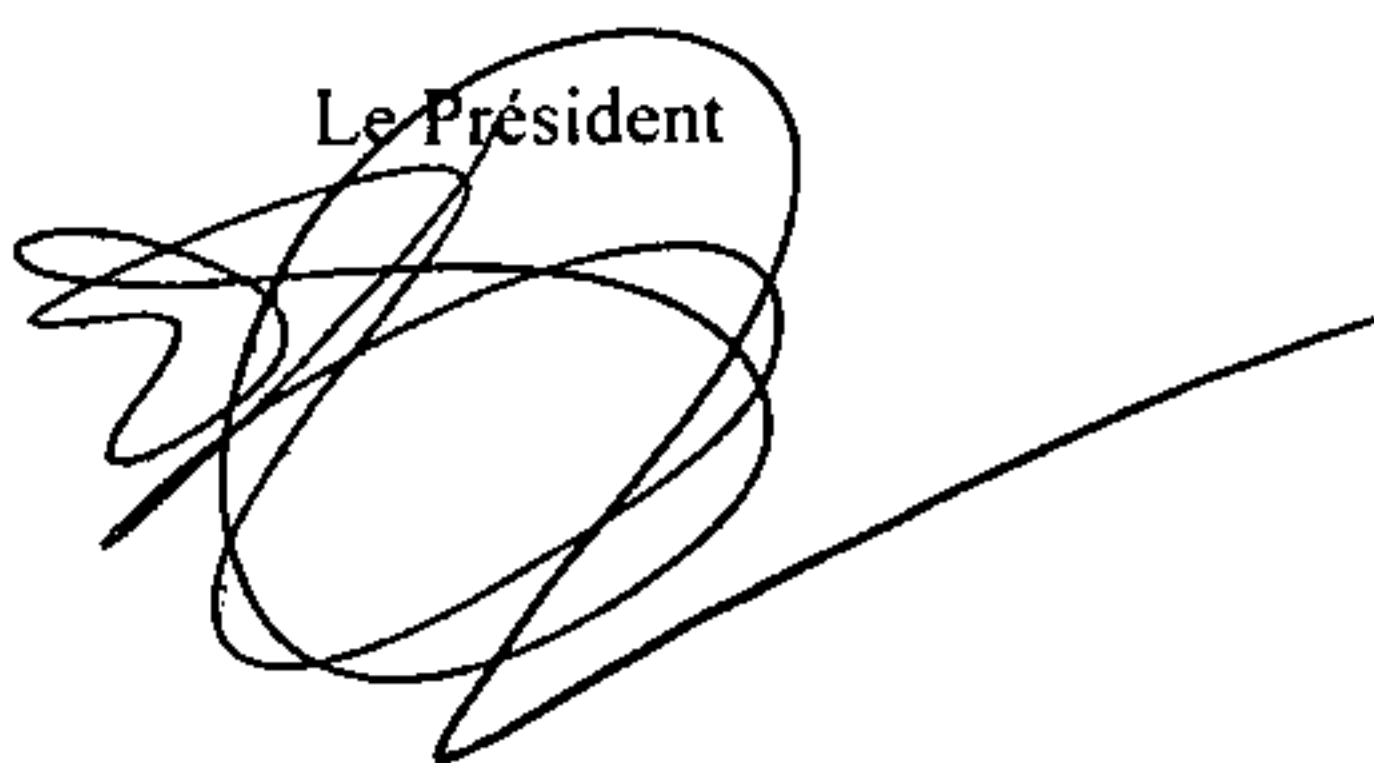
Les actionnaires confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est *adoptée à l'unanimité*

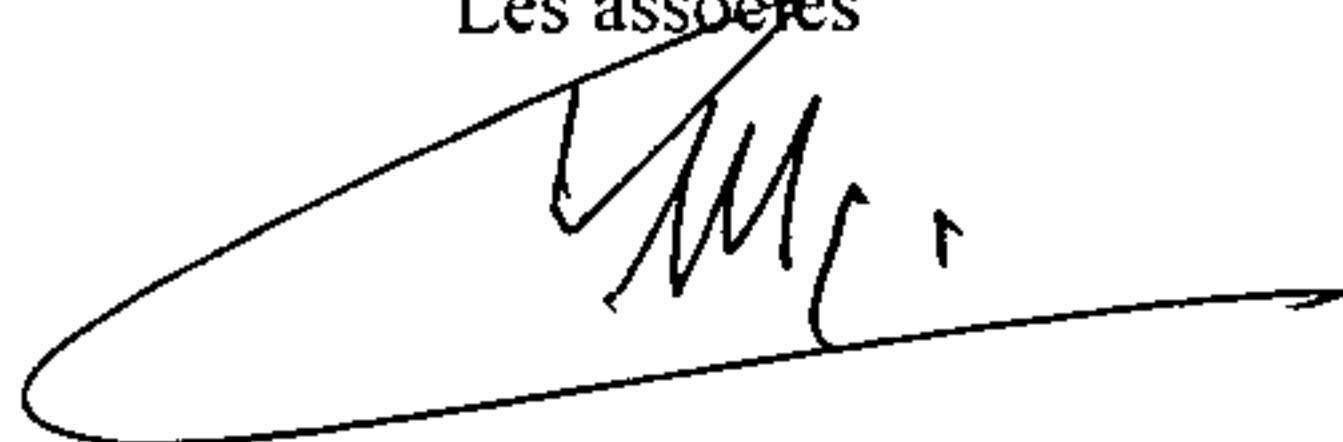
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures .

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et par les associés présents.

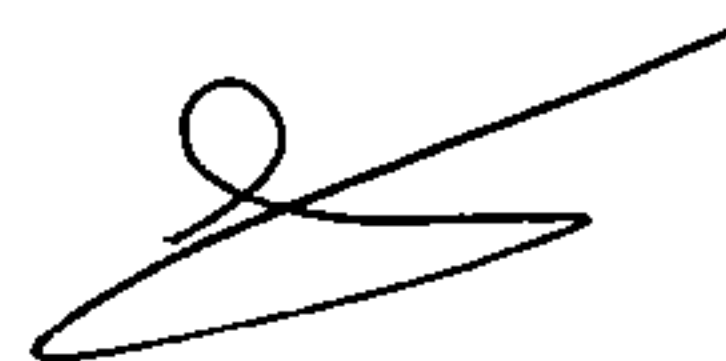
Le Président



Les associés



CERTIFIÉ CONFORME



JPB